



Suite au questionnement de la CGT finances Publiques, le directeur de l'ENFiP a apporté des précisions sur les modalités du concours pour les stagiaires.

En effet un certain nombre de stagiaires admissibles à l'oral du A externe se sont vu refuser une autorisation d'absence pour se rendre à Paris afin de passer leurs oraux le 28 février. Suite à une mauvaise organisation, il s'avère que les évaluations du bloc fonctionnel (contrôleurs stagiaires) ont lieu le 27 AM, ce qui correspond au délai qui devait être accordé aux candidats pour passer leurs épreuves.

Il nous a donc été indiqué que : ***"Les stagiaires convoqués à des épreuves de concours pourront bénéficier d'une autorisation d'absence pour la journée précédant le premier jour de ces épreuves, y compris si une évaluation de compétence est prévue ce jour là. Dans cette dernière hypothèse, ils devront participer à l'épreuve de remplacement."***

Si vous deviez avoir des refus de délais de route, n'hésitez pas à contacter vos représentants CGT Finances Publiques.

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

